

PROJET D'ACCUEIL

Administration communale de GESVES

Mise à jour : Mars 2020



1. Un projet pédagogique pour des Vacances au centre
 - Nos valeurs
 - Nos convictions
 - Nos objectifs ainsi que les moyens pour les atteindre

2. Notre fonctionnement (R.O.I.)
 - Le projet d'animation et l'information aux parents
 - L'équipe d'animation
 - Inscriptions, désistements, PAF et réductions
 - Responsabilités et assurances
 - Vie quotidienne



Coordination de la plaine communale de Gesves en partenariat avec l'asbl COALA : Olivier Geerkens

Projet pédagogique des Plaines de vacances de Gesves

Un projet est une ambition pour l'avenir. Nous souhaitons le vivre au présent.

Il provient de la réflexion d'un petit groupe à partir des traces des expériences passées : Préparations, Evaluations, Rencontres, Courriers...

Nous le partageons avec l'équipe d'animation dans sa globalité et les parents.

Il est mis en musique par le(s) projet(s) d'animation construit(s) avec les animateurs-trices, chaque année.

1. Nous sommes convaincus...

- Que le temps des vacances est un temps de ressourcement et de récréation.
Le plaisir, la découverte et l'amusement y ont une place primordiale ;
- Que chaque enfant est une personne à part entière. Il est au centre de ses loisirs et a droit à un cadre sécurisant adapté à ses besoins ;
- Que le respect, des choses et des personnes, est une valeur importante de la vie en groupe. Les plaines de vacances de Gesves offrent une véritable expérience de vie en communauté ;
- Que les vacances sont l'occasion de partir à la découverte des autres, dans un esprit d'ouverture et de collaboration ;
- Que la plaine de vacances est un lieu qui doit être accessible à TOUS les enfants ;
- Que le bien-être de l'enfant se construit de manière globale : sociale, physique et culturelle ;
- Que les plaines de vacances offrent également un espace de citoyenneté et de responsabilités aux jeunes qui encadrent et animent les enfants.

Ce sont les axes transversaux de notre projet pédagogique :

Amusement, Enfant au centre, Respect, Découverte et Bien-être

2. Nos objectifs

Ils sont développés vers les enfants. Néanmoins, ils sont transférables à la réalité des jeunes qui encadrent les plaines de vacances.

Chaque axe est décliné en deux actions de participants pour se donner des indicateurs à évaluer.

Les vacances au centre, l'Amusement

- **Créer** : Imaginer, fabriquer, décorer...
 - L'important n'est pas le résultat, mais le chemin parcouru pour y arriver et le plaisir que l'enfant y a pris.
 - L'imaginaire est un espace magique à cultiver.
- **S'exprimer** : Expression orale, manuelle ou corporelle...
 - Prendre la parole pour demander ou donner son avis.
 - Nous aimons que l'enfant raconte spontanément ses moments « forts » à l'issue de la journée aux personnes qui comptent pour lui...

L'Enfant au centre

- **Etre autonome** : Cela nécessite la responsabilisation de l'enfant afin qu'il soit amené à gérer ses loisirs et ses actes. L'autonomie s'apprend !
 - Un climat de confiance et de sécurité est indispensable au sein de la plaine pour permettre l'accès à cet apprentissage...

- **Participer** : Si la plaine rend un service aux parents qui travaillent, elle est avant tout un service aux enfants qui sont en vacances.
 - Il nous apparaît primordial qu'ils puissent être acteurs de celles-ci en participant ponctuellement à des choix et des décisions.
 - Des activités sont néanmoins proposées par l'équipe d'animation invitant chaque enfant à participer activement...

Le Respect

- **Collaborer** : Il n'est pas toujours simple de jouer ensemble.
 - Si la compétition est présente dans bien des moments, nous souhaitons cultiver la coopération lors des activités organisées.
 - C'est l'union de la force et des qualités de tous qui permet au groupe de « gagner »...
- **Se socialiser** : Les vacances proposées au sein de la plaine ont la caractéristique de se vivre en groupe. Le groupe est à la fois une richesse et une limite à la liberté individuelle.
 - Des règles sont construites ensemble pour une vie agréable...
 - Les animations entre pairs mais aussi en inter-âges permettent à chacun d'aller à la rencontre de l'autre

La Découverte

- **Partager** : Nous créons l'espace-temps pour aller à la rencontre de l'autre dans ses différences, d'âge, de culture ou de vie.
- **Partir** : La plaine est un espace de vacances et d'amusement...
 - Nous voulons également que les enfants puissent sortir du cadre physique de la plaine ou de la commune de Gesves pour découvrir d'autres réalités, se dépayser... Cela n'exige ni de partir « loin » ni de consommer des excursions « toutes faites ».

Le Bien-être

- **Accueillir** : Nouvelles têtes, nouveaux lieux, nouvelles habitudes, nouveaux jeux...
 - La plaine est un lieu de vacances pour TOUS les enfants
 - Pour que l'enfant vive ces moments de manière positive, nous souhaitons porter notre attention sur l'accueil de chacun.
 - Cela se vit lors de l'arrivée le matin mais aussi lors des regroupements en sous-groupes, au moment des repas...
 - Une attention particulière est donnée aux plus jeunes (Encadrement, infrastructure et rythme au sein de la plaine)
- **Bouger** : Les temps calmes sont nécessaires mais nous souhaitons que l'enfant coure, nage, danse... Les jeux sportifs alternent donc avec les activités créatives...

3. Pour y arriver, nous mettons en place...

Puisque nous souhaitons voir et entendre les enfants (et les animateurs-trices) Créer, S'exprimer, Etre autonome, Participer, Collaborer, Se socialiser, Echanger, Partir, Accueillir, Bouger...

... nous mettons en place :

- **Des infrastructures**

L'espace est nécessaire à l'épanouissement des enfants...

Le cadre de la plaine permet à chaque groupe de vivre des activités sécurisées dehors, comme à l'intérieur.

Chaque sous-groupe dispose de « son » local. Cela permet de vivre effectivement dans des groupes à dimension humaine en respectant le rythme de chacun.

Le Hall sportif est à la disposition des équipes d'animation ainsi que la plaine extérieure aménagée aux abords de l'administration communale.

Une attention particulière est donnée par les animateurs-trices au décorum de l'espace collectif afin que l'enfant entre immédiatement dans l'univers annoncé dans une volonté de dépaysement et de vacances.

- **Un encadrement**

Nous faisons appel à des jeunes, animateurs-trices motivé-es dans un cadre organisationnel défini et professionnel précisant leurs rôles et le cadre pédagogique de la Plaine balisé notamment par le présent Projet d'accueil et une brochure spécifique (Le « Pense malin ») construite avec eux annuellement. Ils-elles sont majoritairement breveté-es ou en formation d'animateur-trice de Centre de vacances. La commune soutient financièrement les jeunes qui rentrent dans un processus de formation auprès d'un organisme habilité, Animateur-trice mais aussi Coordinateur-trice pour les responsables de groupe. Un partenariat avec l'asbl COALA, organisation de jeunesse reconnue par la Communauté française, nous permet de mettre en place l'accompagnement professionnel des animateurs-trices lors de la préparation des activités avant la plaine ainsi que la coordination pendant la plaine. Nous allons au-delà des normes minimales d'encadrement souhaitées par l'ONE de 1 animateur-trice au moins pour 8 enfants de moins de 6 ans et pour 12 enfants de plus de 6 ans.

Une évaluation continue et participative est mise en place quotidiennement par la coordination avec l'ensemble de l'équipe d'animation pendant la durée de la plaine ainsi que lors du processus de préparation qui démarre en janvier et se termine en septembre.

- **Des projets d'animation**

En lien avec le présent projet pédagogique, chaque année la plaine opte pour une thématique spécifique. Cette thématique est ensuite développée en projets d'animation par l'équipe d'animateurs-trices sous la responsabilité du coordinateur. Ces projets d'animation sont centrés par semaine de plaine et peuvent être déclinés selon les groupes d'âge. Ils sont communiqués aux parents avant la plaine. L'équipe d'animation met des outils en place pour assurer au maximum la participation active des enfants dans les projets d'animation. Un aboutissement est finalisé chaque semaine avec les enfants et avec les parents toutes les 2 semaines (1 fête thématisée type Kermesse impliquant une participation active des parents et un spectacle).

- **Des sorties**

Outre la piscine, la plaine propose aux enfants de découvrir les espaces de jeux dans les bois environnants ainsi que ceux du Domaine de Chevetogne. Ces sorties ont une vocation ludique en lien avec les projets d'animation (à l'exception de la piscine). Ces sorties sont comprises dans la p.a.f. demandée aux parents, sans supplément et organisées régulièrement en profitant du car communal mis à disposition.

- **Des règles**

En début de chaque plaine, le cadre est fixé avec les participants (Animateurs-trices et enfants) afin de rédiger une charte de vie en commun. Le médium utilisé varie selon l'âge des enfants (Dessins, Photos, texte...) Néanmoins, des règles non négociables sont précisées dans le ROI de la plaine. Elles sont communiquées à tous. Des temps d'évaluation sont prévus quotidiennement avec l'ensemble de l'équipe d'animation.

- **Des activités de loisirs et des temps libres**

Le choix des activités poursuit toujours un objectif de loisir ! Par différence aux « stages », la plaine donne la priorité à l'amusement et au développement global. Les journées de plaine alternent des temps d'activités structurées et des temps libres. Ceux-ci ne sont pas des temps morts mais des moments qui permettent à l'enfant de souffler et de gérer ses propres envies. Les temps libres font partie des temps d'animation durant lesquels les animateurs-trices sont présent-es. A ce moment, ils-elles sont particulièrement à l'écoute des enfants. Cette organisation doit permettre à tous de garder un rythme de vacances... Dans ce cadre, la sieste des plus jeunes est organisée pour respecter les besoins et le rythme de chaque enfant. Elle n'est pas imposée mais organisée au sein du groupe des P'tits bouchons. Les activités de l'après-midi sont prévues pour que des enfants puissent s'y intégrer progressivement à leur réveil.

- **Un accueil/un contact avec les parents**

Avant la plaine, la commune est le lieu d'accueil et d'informations pour les enfants et les adultes, via la Coordination ATL. Le coordinateur de la plaine est également disponible pour répondre aux demandes, donner des précisions tout au long de l'année. Ses coordonnées sont précisées sur le document d'inscription. Des temps formels sont prévus pour les échanges avec les animateurs-trices, les enfants et les parents.

Avant la plaine, une rencontre « Apéro d'avant plaine », réunit l'équipe d'animation et les familles qui le souhaitent pour se familiariser et se rencontrer en-dehors du « stress » du démarrage du 1^{er} jour.

Matin et soir, un accueil collectif est organisé dans le hall sportif aménagé en zones permettant aux enfants d'évoluer librement avant le démarrage des animations selon leur âge et/ou intérêt. A ce moment, le coordinateur de plaine est toujours présent et disponible pour rencontrer les parents et les enfants.

Pendant la plaine, l'enfant est accueilli individuellement et dans son groupe.

Des jeux de coopération et d'accueil sont prévus par les animateurs-trices.

- **Du matériel**

Matériel sportif et de créativité est mis à la disposition des animateurs-trices et des enfants.

L'accent est mis sur la gestion par le groupe de ces outils.

Progressivement, la plaine se dote d'un matériel d'animation « durable ».

R.O.I. des Plaines de vacances de Gesves

I. Préambule

Chaque année, la Commune de GESVES organise durant les vacances d'été une « Plaine de Vacances ». Cette plaine de vacances est un service d'accueil non résidentiel d'enfants, sans obligation d'affiliation, offerte aux enfants de 2,5 à 15 ans.

Les animateurs-trices engagés par la Commune pour la plaine de vacances sont informés, avant leur engagement, du projet d'accueil et s'engagent à le respecter.

Le projet d'accueil est distribué aux parents avant l'inscription : il fait partie du dossier d'informations complémentaires qui comprend également : les projets d'animation hebdomadaire, les fiches médicales, les fiches d'inscription, l'horaire de la navette de transport.

Il est affiché durant la période de la plaine à l'entrée du hall des sports. Il est également disponible sur le site de la commune www.gesves.be

II. Missions

L'objectif de la Plaine de Vacances est de contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement de tous les enfants, sans distinction aucune, pendant le mois de juillet.

Chaque semaine, l'enfant est invité à vivre un **projet d'animation**. Le projet s'achève par un aboutissement pour l'enfant sous forme d'une réalisation concrète, d'un spectacle, ...

Le thème est le fil conducteur qui « emballe » les animations, mettant l'enfant dans un univers spécifique durant ses vacances.

Le projet d'animation est construit en lien avec le **projet pédagogique** de la plaine communale de Gesves. Le projet pédagogique est élaboré en collaboration avec l'Echevin ayant la plaine de vacances dans ses attributions et le responsable pédagogique.

Les projets d'animation de chaque semaine sont communiqués lors de l'inscription à toute personne qui en fait la demande.

III. Organisation pratique

• Ouverture

Les activités se déroulent de 9h00 à 16h00.

Un service d'accueil gratuit, pour les enfants est accessible de 7h30 à 09h00 (le matin) et de 16h00 à 18h00 (le soir).

Les enfants sont accueillis de 2,5 ans à 15 ans.

• Transport des enfants

Les parents amènent leur-s enfant-s à l'accueil principal chaque matin et les y retrouvent chaque soir.

Une navette de bus, dont l'horaire et l'itinéraire sont précisés dans le dossier d'informations complémentaires, assure le transport des enfants qui ne peuvent se rendre par leurs propres moyens au **Hall de Sports de la commune**, lieu de rassemblement principal de la plaine de vacances, chaussée de Gramptinne, 116 à 5340 Gesves.

L'embarquement aura uniquement lieu aux arrêts prévus, sur lesquels un horaire de ramassage sera affiché une semaine avant le début des activités.

Lors du retour, les enfants ne seront déposés à l'arrêt du bus leur correspondant que si un adulte les attend (Sauf autorisation écrite préalable pour les plus de 12 ans).

• Lieux d'accueil

Accueil principal : Hall de Sports de la Commune de Gesves
Chaussée de Gramptinne, 116 à GESVES.
Tél durant le mois de juillet : 083 678 570

Les enfants sont répartis en 7 groupes d'âge : P'tits Bouchons, Moustiques, Moussaillons, Sioux, Griffons, Sayans et Maringouins. Chaque sous-groupe dispose de son propre local situé dans la plaine autour du hall sportif.

Exceptionnellement, les enfants des P'tits Bouchons sont accueillis dans leur local à partir de 8h30. L'équipe d'animation assure le transfert des enfants présents avant 8h30 vers ce local.

- **Inscription et participation financière**

L'inscription préalable est indispensable via un formulaire de renseignements accessible sur le site de la commune www.gesves.be et de l'asbl COALA www.coala.be

Il est également possible de compléter ce formulaire en se rendant au bureau de la Coordination ATL.

Chaque inscription d'un enfant à une semaine de plaine correspond à **une unité**. Inscrire un enfant pour 3 semaines ou 3 enfants pour une semaine correspond donc à trois unités.

Le prix demandé par unité **diminue** en fonction du nombre total d'unités par famille.

Prix :	Enfants de la commune de Gesves ¹	Enfants non-Gesvois ¹
1 unité	55,00 €	65,00 €
2 à 4 unités	50,00 € par unité	60,00 € par unité
5 à 8 unités	45,00 € par unité	55,00 € par unité
9 unités et +	40,00 € par unité	50,00 € par unité

Sur base d'un certificat médical, l'absence à une journée de plaine est remboursée 7 €.

Il en sera de même pour le 21 juillet (Jour férié : la plaine est fermée).

Ces montants couvrent **tous les frais** de la plaine : Animation, Assurances, Potage, Le barbecue du vendredi, la Piscine ainsi que les éventuelles animations extraordinaires.

à verser lors de la journée d'inscription ou au n° de compte :

BE03 0910 1928 9184 avec les NOM et Prénom des enfants en communication

La preuve de versement est exigée pour valider l'inscription : un SESAME est communiqué attestant que le dossier est complet.

Le montant financier ne doit pas être un frein à la participation d'un enfant aux vacances de la plaine communale. En cas de souci, nous vous invitons à contacter l'échevine Michèle Visart pour envisager des solutions.

- **Journée découverte**

Les projets d'animation sont construits par semaine. L'inscription pour l'ensemble du projet de semaine est souhaitée.

Néanmoins, dans le cadre du projet JUMP de l'ONE, nous proposons qu'un enfant n'ayant jamais participé à la plaine puisse participer à une journée découverte à la date de son choix. La participation à cette journée est gratuite.

S'il le souhaite, il pourra, après cette journée, s'inscrire à une semaine complète.

- **Désistement**

Toute annulation doit être communiquée par écrit à la coordination (plaine.gesves@coala.be ou remise en mains propres contre attestation de réception).

- La totalité du montant est remboursée si l'annulation est faite avant le 15 mai ;
- A l'exception de 10 € de frais administratifs, la totalité du montant est remboursée si l'annulation est faite entre le 16 mai et le 15 juin ;
- 75% du montant sont remboursés en cas de désistement reçu entre le 16 juin et la veille du début de la semaine de plaine concernée ;
- Sur base d'un certificat médical remis dans les 7 jours calendrier, toute autre absence à une journée de plaine est remboursée 7,00 €.

- **Restauration**

Un petit déjeuner est proposé aux enfants qui le souhaitent afin de bien démarrer la journée.

Pour 5€/semaine à verser lors de l'inscription, un espace encadré permet aux enfants de déjeuner en libre service jusque 8h45. L'équipe privilégie les produits locaux et bio pour ce petit déjeuner.

Les enfants apporteront leur dîner (tartines, sandwiches ...), un potage frais est proposé.

Le soir, une collation est offerte aux enfants encore présents à l'accueil à 16h30 ainsi qu'une collation (fruit, biscuit ou produit laitier).

De l'eau est mise à disposition dans les infrastructures où les enfants peuvent se servir en toute autonomie suivant leur besoin. Des gobelets réutilisables se trouvent dans chaque groupe mais il est utile de prévoir une gourde.

Tous les vendredis, un barbecue (Pain-saucisse) est offert aux enfants.

• **Groupes d'âge**

Les enfants sont répartis en petits groupes en fonction de leur âge ou de leur groupe-classe au sein duquel ils évoluent toute l'année.

- ✓ Petits bouchons : Enfants fréquentant un accueil ou en âge de 1^{ère} maternelle ;
- ✓ Moustiques : Enfants fréquentant une classe ou en âge de 2^e maternelle ;
- ✓ Moussaillons : Enfants fréquentant une classe ou en âge de 3^e maternelle ;
- ✓ Sioux : Enfants fréquentant une classe de 1^{ère} ou 2^e primaire ;
- ✓ Griffons : Enfants fréquentant une classe de 3^e ou 4^e primaire ;
- ✓ Sayans : Enfants fréquentant une classe de 5^e ou 6^e primaire ;
- ✓ Maringouins : Enfants fréquentant une classe de secondaire ;

En fonction des aptitudes de l'enfant et de ses attentes, l'intégration au sein d'un groupe ou l'autre peut être envisagée en concertation avec l'équipe d'animation qui reste responsable des choix de répartition.

- Les **P'tits bouchons** : Les plus jeunes pour vivre un projet de plaine adapté, à leur rythme, dans un plus petit groupe, avec des animateurs-trices plus nombreux.

Une sieste est proposée l'après-midi.

- Les **Moustiques** : Ils vivent la plaine à part entière mais dans un groupe un peu plus réduit et à l'équipe renforcée en nombre.

- Les **Moussaillons** : Entre les Moustiques et les Sioux, les Moussaillons font la transition ! Les histoires à vivre dans les jeux et les activités sont leur quotidien.

- Des **Sioux** : Découverte de l'aventure et de la solidarité dans un groupe. Premiers défis à résoudre en tribu.

- Des **Griffons** : Premières attirances pour l'imaginaire et les grands jeux d'aventures, les Griffons vivent la plaine à 100 à l'heure.

- Des **Sayans** (Prononcez « Sayannes ») : L'énergie bat son plein ! Qu'importe l'histoire il s'agit d'agir et résoudre les défis proposés...

- Des **Maringouins** : Une particularité de la plaine de Gesves ! Les ados y sont animés avec succès depuis de nombreuses années. Un projet également « particulier » pour ces jeunes qui aiment déjà « être ensemble ».

• **Vie quotidienne**

Dans l'intérêt de chacun et du groupe, chaque participant doit être apte à vivre les différentes activités annoncées. Le cas échéant, nous vous invitons à prendre contact avec la coordination plaine.gesves@coala.be pour envisager la situation spécifique de votre enfant.

Tous doivent être disposés à vivre une expérience d'amitié, d'entraide et de respect mutuel avec les contraintes et surtout les richesses que cela implique, notamment :

- ✓ La participation active : Rangement et ordre sont de la responsabilité des participants (enfants et animateurs-trices). Les enfants sont acteurs de certaines décisions (ateliers, orientation d'un jeu, choix d'activité, charte de vie commune,...)
- ✓ Le respect de chacun : L'accent est mis sur la politesse et la communication. Des moments de d'écoute des enfants sont organisés.
Le respect de soi et de l'autre passe également par le respect des choses : locaux et matériel...
- ✓ **Interdiction absolue** d'apporter à la plaine des objets tranchants et contondants (couteau, canif, ...).
- ✓ L'utilisation du GSM durant les activités perturbe la vie de groupe.
Si un GSM est confié à l'enfant, le coordinateur doit en être averti.
Son utilisation ne sera permise que pendant les accueils du matin et du soir. La commune n'est pas responsable de la perte d'objets de valeur qui n'auraient pas été confiés au coordinateur.
- ✓ La vie inter-âges : La plaine accueille de grandes tranches d'âge. Si la plaine est organisée pour que les enfants vivent leurs vacances avec des enfants de même âge, nous pensons que chaque enfant peut grandir au contact de l'autre. Des activités inter-âges sont également organisées...
- ✓ Par sécurité et dans l'optique d'une vie saine, nos centres de vacances sont non-fumeurs pour les participants.

IV. Encadrement

La Plaine de Vacances de la Commune de Gesves est placée sous la responsabilité du Collège échevinal, représenté par Michèle VISART.

En partenariat avec l'asbl COALA, la responsabilité pédagogique de la Plaine est assurée par Olivier Geerkens (coordinateur).

Les activités quotidiennes d'animation des enfants sont majoritairement assurées par les **animateurs-trices qualifié-es** ou en formation dans le cadre du Décret Centres de vacances. Leur formation et leur brevet sont reconnus par la Communauté française (Infos : www.centresdevacances.be).

1 animateur-trice sur trois, au moins, est qualifié. Ils sont au nombre d'1 animateur-trice au moins par 10 enfants avec un encadrement renforcé pour les moins de 6 ans.

On y retrouve :

✓ **La coordination**

Les coordinateurs-trices sont un animateurs-trices breveté-es, âgé de 18 ans au moins, et qui sont porteurs-euses d'un titre supplémentaire reconnu par la communauté française spécifiquement pour cette fonction.

La coordination est le garant du projet pédagogique de la plaine.

Lors des réunions de préparation, elle coordonne l'orientation globale des projets d'animation en collaboration avec l'Echevine de la Plaine et les équipes d'animateurs-trices de chaque groupe d'âge, dans le respect de leur mission définie ci-dessous.

Elle travaille particulièrement avec les responsables de groupe.

Durant la présence des enfants, le-la coordinateur-trice de plaine a une vue d'ensemble sur les activités des animateurs-trices, et est garant de la bonne exécution des projets d'animation définis.

A cet effet, il organise chaque fin de journée, en présence, ponctuellement, de l'Echevine de la Plaine, un débriefing avec les animateurs-trices et dresse une évaluation des activités et leur déroulement.

✓ **Les responsables de groupe.**

Ce sont des animateurs-trices breveté-es ou ayant une expérience importante dans notre plaine.

Ils-Elles sont encouragé-es à participer à la formation de Coordinateur-trice de centre de vacances leur donnant des outils de gestion d'équipe.

✓ **Les animateurs-trices.**

Breveté-es ou en cours de formation prioritairement, ils-elles préparent minutieusement leurs activités et sont présent-es aux réunions de préparations organisées

Ils-Elles animent quotidiennement un groupe d'enfants, en équipe.

Ils-Elles assurent la surveillance des enfants, que ce soit durant les activités, les temps libres, le midi ou les trajets.

V. Gestion et orientation

Un bureau de coordination est installé dans le hall sportif.

Il est un repère pour les parents qui souhaitent des renseignements et communiquer une information.

Tous les documents administratifs se trouvent dans ce bureau

Cet endroit est un lieu où les parents, personnes de l'O.N.E, maîtres de stages doivent trouver toutes les informations nécessaires concernant l'organisation et le déroulement de la plaine de vacances.

Une lettre d'accueil et d'information est communiquée aux parents le lundi de chaque semaine. Il reprend les informations spécifiques dont, par exemple, les dates d'excursions et de sorties de chaque groupe.

Un téléphone est mis à disposition dans le bureau au numéro : **083/67 85 70**.

Le GSM du coordinateur est communiqué aux parents à toutes fins utiles.

VI. Responsabilités et hiérarchie

✓ La coordination à l'entière responsabilité des animateurs-trices et des enfants ; mais aussi du personnel d'entretien et des chauffeurs de car, qui agissent sous son autorité.

Elle répond des agissements des personnes qu'elle a sous sa responsabilité devant l'Echevine de la Plaine.

✓ Le personnel d'entretien et les chauffeurs de car

Le personnel communal mis à disposition de la plaine n'a aucune responsabilité de surveillance des enfants. Sous la responsabilité exclusive du Collège, exercée par la coordination, chacune de ces personnes exercera sa fonction en bon père de famille et selon les règles définies.

✓ L'équipe d'animation

Une charte spécifique est construite et signée par chaque animateur-trice dans laquelle les cadres non négociables décidés par le Collège sont précisés.

Chaque animateur-trice est responsable du groupe d'enfants qui lui a été confié.

Encadré-e par la coordination et un-e responsable de groupe, il-elle mène à bien la mission qui lui a été confiée.

Le-la Responsable de groupe aura pris le soin de lire au moins une fois la fiche médicale de chaque enfant de son groupe et de noter dans son carnet de bord les remarques importantes quant au bon encadrement.

La coordination est responsable des animateurs-trices et des enfants.

En tout état de cause, le collège échevinal attend de tous :

- Un comportement irréprochable dans le cadre de règles définies lors des réunions de préparation avec les animateurs-trices
- Une tenue vestimentaire correcte
- Le respect des enfants par le langage et les gestes

et précise que

- Les « punitions » humiliantes et dégradantes sont strictement interdites,
- Il est interdit d'apporter à la plaine des objets tranchants et contondants (couteau, canif, ...)
- La consommation de drogue est interdite.

VII. Sanctions

En cas d'infractions aux prescriptions de ce ROI ou aux principes généraux qui guident la Commune dans l'organisation de cette plaine, des sanctions peuvent être prises :

• Les enfants

Tout débordement est géré par les animateurs-trices. Ceux-ci peuvent demander l'intervention de la coordination quand ils-elles l'estiment nécessaires.

En cas de débordements graves ou répétitifs, celle-ci pourra rencontrer les parents et définir ensemble des mesures à prendre avec l'enfant.

Néanmoins, si une exclusion temporaire ou définitive devait être décidée, l'Echevine responsable devra en être informée préalablement.

• Les animateurs-trices

Si la coordination constate une première infraction, elle donnera à l'animateur-trice en faute un premier avertissement oral et proposera les moyens de remédier à ce comportement, afin de l'éviter. Il en référera à l'Echevin Eddy Bodart.

En cas de deuxième infraction, l'Echevin responsable entendra l'animateur-trice qui pourra, selon sa discrétion et la gravité de la faute, aller de la suspension au renvoi.

Néanmoins, en cas de faute grave, dont l'appréciation est laissée à la coordination, l'animateur-trice en faute sera tenu de s'expliquer immédiatement devant l'Echevine responsable.

• La coordination

Toute infraction ou irresponsabilité d'un-e coordinateur-trice sera discutée lors d'une entrevue avec l'Echevine ayant la plaine de vacances dans ses attributions qui dressera un rapport écrit.

En cas de récidive, l'Echevine entendra le-la coordinateur-trice et prendra la sanction à appliquer, qui pourra, selon sa discrétion et la gravité de la faute, aller de la suspension au renvoi.

VIII. Assurance et Accident

La Commune de GESVES souscrit une assurance spécifique « Plaine de Vacances » (R.C. ETHIAS, n° Police : 45.331.081), couvrant les enfants et le personnel.

En cas d'accident, l'animateur-trice ayant l'enfant en charge préviendra immédiatement la coordination qui se rendra sur les lieux et jugera s'il est nécessaire de prévenir un médecin ou les parents.

Si besoin est, le coordinateur prendra le blessé / malade en charge et désignera un responsable de groupe qui prendra sa place à la tête de l'implantation de plaine.

Les médecins résidant sur la commune de Gesves sont avertis du déroulement de la Plaine de vacances et appelables en cas de besoin.

Les trousse de secours révisées chaque année sont prévues pour chaque groupe d'âge et pour les sorties extérieures. Une pharmacie se trouve dans le bureau de coordination. Chaque groupe dispose également d'un sac banane qu'un-e animateur-trice portera toujours sur lui-elle avec de quoi traiter les bosses et bobos, même à l'extérieur du local.

Un-e coordinateur-trice ou un membre du personnel d'encadrement breveté de la Croix Rouge assurera les premiers soins.

IX. Autres infos administratives et organisationnelles

- S'il suit un traitement médical, l'enfant doit avoir les médicaments nécessaires et leur mode d'emploi. Ceci est à préciser dans la fiche Santé de l'enfant. Une copie de la prescription médicale est nécessaire pour qu'un-e animateur-trice puisse donner un médicament à un enfant.
- Les visites sont interdites pour des raisons évidentes d'organisation et de bonne ambiance dans le groupe.
- Un cahier de communication est accessible dans le hall d'entrée de la plaine. Il permet aux animateurs-rices et AUX PARENTS de formaliser par écrit les demandes et infos au jour le jour. Cette communication écrite est indispensable... même si le contact oral est le bienvenu.
- La plaine de vacances communale de Gesves est agréée par l'ONE dans le cadre du Décret Centres de vacances.
- La coordination délivre automatiquement une attestation fiscale et mutuelle. Celle-ci est délivrée le dernier jour de participation de l'enfant.

Rencontre ONE 13/02/2019 Plaine de vacances communale Accueil des « petits » - Contextualisation

Organisation générale de la plaine

- 7 Groupes tout le mois
- Groupes **selon l'année scolaire de l'enfant**
Des plus jeunes aux plus âgés :
 - Les **P'tits bouchons** vivent « leur » histoire en lien avec le thème général, adaptée à leur rythme. Le groupe est volontairement réduit et les animateurs plus nombreux. Une sieste est proposée l'après-midi.
 - Les **Moustiques** vivent la plaine à part entière mais dans un groupe un peu plus réduit avec une équipe renforcée en nombre. Ils plongent dans l'imaginaire et sont en route vers l'autonomie.
 - Les **Moussaillons** font la transition entre les Moustiques et les Sioux. Ils en profitent pour prendre plus d'autonomie encore et aiment de petites aventures en groupe qui les font rêver.
 - A entendre les **Sioux**, ils ne sont plus « des petits ». Entre « J'y crois » et « J'y crois pas », ils découvrent l'aventure et la solidarité dans un groupe. Ils adorent les premiers défis à résoudre en tribu mais sont encore en demande d'attention.
- Nous avons arrêté la logique d'inscription « en bloc » à tous les groupes d'âge en choisissant de nous calquer sur la logique scolaire
 - P'tits Bouchons : enfants jusque 1^{ère} maternelle
 - Moustiques : enfants achevant leur 2^e maternelle
 - Moussaillons : enfants achevant leur 3^e maternelle
 - Sioux : enfants achevant leur 1^{ère} ou 2^e primaire

Collation du matin a été supprimée :


- *Pas utile « diététiquement » parlant*
- *Source de déchets (Quasi obligation d'acheter des « portions individuelles »*
- *N'empêche pas certains enfants d'avoir des collations en +*
- *Cause une « pause collation » implicite le matin... dans une logique scolaire !*
- *Source de plaisir néanmoins : à ne pas négliger...*

Parallèlement, nous avons mis en place

- L'organisation d'un **accueil déjeuner** pour s'assurer que l'enfant a bien eu un petit déjeuner correct
- La communication aux parents de ne pas mettre de collation pour le matin (Eviter les différences entre enfants à ce niveau)
- La livraison de la soupe plus tôt pour permettre à ceux qui le désirent de la manger vers 10h45... à la manière des Potagines de l'Envol
- Deux animateurs ont géré quotidiennement ce service et l'espace au 1^{er} étage du Hall sportif ;
- L'espace comprenait aussi un accueil des plus petits avec un « coin doux », afin de permettre un accueil plus spécifique aux plus jeunes (Moins « bruyant », moins nombreux), rejoignant ainsi notre préoccupation de l'accueil des plus petits le matin. **Une maman s'est formellement manifestée pour dire sa satisfaction d'avoir été entendue suite aux remarques faites à ce sujet l'an dernier.**
- Si la mise en place de l'espace est évaluée positivement, l'installation d'un coin doux est inutile car peu ou pas utilisée en l'état.
La mise en place d'un espace autonome « construction » via des briques Légo nous semble plus pertinente.

A titre informatif, voici une évolution des chiffres ces dernières années :

	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>
Enfants inscrits	368	329	345	371
Sem 1	217	177	175	179
Sem 2	226	221	215	217
Sem 3	143	123	168	166
Sem 4	127	120	126	139
Min-Max	P'tits Bouchons	13-21	14-22	17-24
	Moustiques	13-33	15-24	15-32
	Moussaillons	10-25	19-37	19-32
	Sioux	21-39	22-42	24-38
	Griffons	25-34	27-39	25-38



Dans son rapport, Mme Berque (ONE) questionne la pertinence de l'accueil d'enfant non scolarisés (Concrètement, la moitié de nos petits Bouchons) et, plus globalement, les enfants de moins de 3 ans !

- Cette remarque rejoint nos questionnements en lien avec l'accueil des plus petits.
- Notre projet de plaine vise plus à réfléchir à COMMENT les accueillir qualitativement convaincus qu'un projet de plaine à visée plus collective peut faire grandir ces enfants, plutôt que de les en exclure
- Le Décret Centre de vacances prévoit un accueil dès 30 mois...
 - ⇒ **L'ONE se dit prête à participer à une « table ronde » autour du sujet**
 - ⇒ **Renouer des contacts avec l'école de la CF pour des locaux et un accueil plus adaptés me semble une piste à suivre également**